

REGLEMENT PARTICULIER



7 et 8 juin 2024

Circuit de Spa-Francorchamps

SOUS RESERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES



Article 1 - PUBLICATION

Nom de l'épreuve : **8H Spa EWC Motos**

Autorité Sportive Nationale :

Fédération Motocycliste de Belgique asbl. Chaussées de Louvain 550 boîte 7 à 1030 Bruxelles

Tel: +32 2 736 53 97

Autorité Sportive Internationale :

Fédération Internationale de Motocyclisme 11 Route Suisse – 1295 Mies (Suisse)

Tél : +41 22 950 95 00

Définition de l'épreuve :

Epreuve Internationale comptant pour le Championnat & la Coupe du Monde FIM d'Endurance 2024.

Cette manifestation aura lieu les 7 et 8 Juin 2024.

Elle est inscrite au calendrier FIM sous la réf. IMN 104/02

Organisateur :

PHA – Claude MICHY

Adresse :

PHA

15 bis place Renoux

63000 Clermont-Ferrand

Article 2 - SECRETARIAT DE L'ORGANISATION

PHA

15 bis place Renoux

63000 Clermont-Ferrand

Pendant la manifestation

55, route du Circuit

4970 STAVELOT

E-mail : event@pha-michy.com

Article 3 - CIRCUIT

Longueur du Circuit de Spa-Francorchamps : 6,985 km (Annexe 13).

La course sera courue dans le sens des aiguilles d'une montre, sur une durée de 8 heures.

L'accès au Circuit pour l'installation des concurrents sera autorisé exclusivement par l'entrée Blanchimont à partir du Mardi 5 Juin à 09.00 (Annexe 14). Une zone d'attente sera mise en place pour la journée du mardi « waiting area », afin de patienter jusqu'à votre appel pour entrer dans le paddock. Le positionnement dans les stands et sur le paddock ne pourra se faire que conformément aux directives de l'Organisation. Une convocation horaire de chaque concurrent pourra être imposée par l'organisateur. En cas de non-respect des convocations des sanctions pourront être prises (rapport de l'organisateur au pouvoir sportif).

Quitter le Circuit : les paddocks et les boxs devront être libéré au plus tard le dimanche midi (12h00) afin de permettre le nettoyage du site et ne pas bloquer la mise en place des utilisateurs suivants.

Il est interdit de planter tout objet métallique dans nos surfaces bitumées tel que piquets, pointes... En cas de non-respect, une pénalité sportive ou financière sera appliquée.

Il est formellement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, sauf pendant les séances d'essais et les courses.

Article 4 - JURIDICTION

La manifestation se déroule conformément au Règlement du Championnat, de la Coupe du Monde d'Endurance de la FIM, aux prescriptions de la CCR / FIM, et du présent Règlement Particulier. L'organisateur s'engage également à respecter le plus fidèlement possible le Plan de Gestion Environnemental de la FIM.

Article 5 – OFFICIELS

OFFICIELS PERMANENTS / JURY INTERNATIONAL

Direction de Course

Directeur de l'épreuve : COUTANT Patrick

Officiels sécurité FIM : DELETANG Jean-Marc

Représentants de Warner Bros Discovery Sports : VALERIANI Dorian / JEANFILS Renaud

Commissaires EWC FIM

Président : MAAS Simon

Commissaire EWC FIM 2 nommé par la FIM : BRICE Gerry

Commissaire EWC FIM 3 nommé par la FIM : EEKELEN Arian van

Collège des Commissaires d'Appel FIM

Commissaire d'Appel nommé par la FIM : KING Paul

Commissaire d'Appel nommé par FMB : DOBBELAERE Philippe

Directeurs Techniques FIM

REIGNIER Ludovic – SCHENKHUT Bernd – SANCHEZ Miguel

Directeur Médical FIM : MC MANUS David

Secrétaire du jury : RENTMEESTERS Stijn

OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Directeur de Course : DEQUESNE Jean-Luc

Directeurs de Course Adjoints : VANHOOTEGHEM Philippe

Commissaire Environnement : MARTIN Olivier

Responsable des Vérifications Techniques FMB : THIRYON Jean-François

Secrétaire Technique : ROELS Patrick

Commissaires Techniques FMB : DEFRENNE Daniel

Chargé des Moyens de Sécurité piste : Circuit Spa-Francorchamps

Médecin-Chef de l'épreuve : TBC

Chronométrage/Calculs : ITS EVENTS SULEAU Quentin

Représentant de l'Organisation : MICHY Claude

Coordinatrice FIM : NAZAROVA Svetlana

Article 6 - NOMBRE DE MACHINES

Machines admises aux essais et à la course : 60 (sous réserve de l'homologation du circuit)

Article 7 - ENGAGEMENTS - DROITS

Le Comité de Sélection, composé de 4 représentants de :

PHA / FIM / FMB et WBDS effectuera, sur la base des demandes d'engagement reçues au jour de clôture, une sélection de 60 équipages invités à se présenter aux vérifications administratives et techniques. Les engagements se feront selon la priorité suivante : Règlements FIM Endurance articles 1.10.8 : 2 places seront réservées aux équipes présentant une machine dans la classe «Expérimental» pour autant qu'elles satisfassent aux exigences de l'article 2.9 et qu'elles soient admises par le Directeur Technique Endurance FIM.

Le Comité de sélection se réserve la possibilité de refuser tout engagement, même si celui-ci a été déposé dans les délais.

Les demandes d'engagements devront être rédigées sur les formulaires de l'organisateur (PHA).

→ **Date de clôture : 24 MAI 2024, minuit**

Les demandes de participation devront être accompagnées :

- du justificatif de paiement des droits (copie de l'ordre de virement).
- de la fiche "Renseignements" (jointe au bulletin d'engagement) qui devra être soigneusement remplie, faute de quoi la demande d'engagement ne sera pas étudiée.
- des palmarès certifiés et délivrés par les FMN, pour tous les coureurs.
- **A l'inscription des équipes, le bulletin d'engagement devra OBLIGATOIREMENT comporter au minimum le nom de deux pilotes pour les courses de 8 Heures.**
Ces pilotes devront, sauf cas de force majeure, faire partie de l'équipage enregistré au contrôle administratif

Les Droits de participation s'élèvent à 1900 € par moto et devront être acquittés uniquement par virement bancaire au plus tard **le 24 MAI 2024 minuit**, faute de quoi l'engagement pourrait ne pas être examiné par le Comité de Sélection (les chèques bancaires seront refusés)

Crédit Mutuel				
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Banque	Géolocal.	N° compte	Ci/c	Devise
11278	11608	00020140919	58	EUR
Domiciliation CCM CHAMALIERES				
Identifiant international de compte bancaire				
IBAN (International Bank Account Number)				
FR76	1027	8115	1800	0201 4091 958
BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A				
Domiciliation CCM CHAMALIERES 30 B AVENUE DE ROYAT 63400 CHAMALIERES ☎ 04 73 30 51 50				
Titulaire du compte (Account Owner) PHILIBERT ET ASSOCIES MR CLAUDE MICHY 19 RUE DU PORT 63000 CLERMONT FERRAND				
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ				

FORFAIT

Tout forfait déclaré est irrévocable. Le Team Manager du Team doit le notifier par écrit à WBDS via l'email : operations@fimewc.com

Dans ce cas, l'organisateur conservera la totalité du droit d'engagement (1900 €).

Une demande de participation ne deviendra demande d'engagement définitif que seulement après réception des droits de participation et du bulletin d'engagement et ne deviendra Engagement Officiel qu'après réception de la convocation de l'Organisateur pour les vérifications administratives et techniques.

Article 8 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET BRIEFINGS

Vérifications Administratives par voie électronique :

Vérifications Techniques :

Mercredi 5 juin, dans les stands des équipes

Horaires de convocation : **09h00 – 16h00** selon planning

Il est impératif de respecter vos horaires de convocation

Briefing Team Managers & Pilotes :

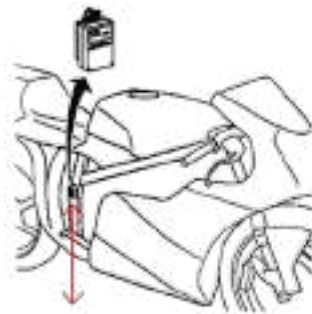
Jeudi 6 Juin de 18h30 à 19h15 - CIRCUIT, LOCAL 132

Briefing obligatoire pour tous les teams managers et pour les coureurs n'ayant pas participé à une manche de championnat du monde d'endurance en 2024.

Article 8.1 – SANS OBJET POUR 2024

Article 9 - UNITE DE CHRONOMETRAGE (TRANSPONDEUR)

Les compétiteurs doivent installer le transpondeur de location fournis par l'Organisateur sur la moto. Les transpondeurs loués seront remis par la société de chronométrage (ITS Events) lors des contrôles techniques.



Ne doit pas être installé à une hauteur plus élevée que 60 cm à partir du sol.

Veillez noter qu'il ne sera pas possible d'enregistrer des temps si le transpondeur n'est pas monté de façon correcte et au bon emplacement.

L'équipe devra retourner les transpondeurs à la société de Chronométrage (ITS Chrono) (1^{er} étage du Pit Building – local 120) soit, après l'abandon, soit au plus tard 10' après la fin de l'épreuve si la machine a terminé la course.

En cas de non-restitution, des retenues seront effectuées sur l'avance sur frais techniques et fournitures.

Article 10 - PROCEDURE DE DEPART (TYPE « LE MANS »)

Cérémonie de départ : les Concurrents et les pilotes doivent se rendre disponibles et respecter rigoureusement le programme de toutes les cérémonies programmées par l'Organisateur (protocole communiqué aux briefings Pilotes et Teams managers).

Article 11 - ASSISTANCE PENDANT LA COURSE

Si une équipe le souhaite, elle peut demander une assistance pour que le pilote et le motocycle soient ramenés dans un véhicule de l'organisation.

Dans ce cas, ils seront déposés dans un lieu qui sera confirmé lors du briefing.

Depuis ce lieu, deux personnes de l'équipe pourront ramener le motocycle au stand, sous le contrôle d'un officiel. Son tour de piste ne sera pas comptabilisé dans son décompte de la course. Si suite à un problème collectif plusieurs équipes souhaitent bénéficier de cette aide, la prise en charge des équipes sera faite suivant les résultats de la grille de départ.

Des véhicules seront disponibles à cet effet sur le circuit.

Aucune autre assistance que celle de l'organisation ne sera admise.

Article 12 – CARBURANT ET RAVITAILLEMENT

Le carburant utilisé sera celui fourni par le Promoteur.

Contrôle des Systèmes de ravitaillement :

Les systèmes de ravitaillement (**homologués FIM**) seront vérifiés par les Commissaires Techniques.

Tous les systèmes de ravitaillement seront obligatoirement vérifiés le **mercredi 5 juin de 09h00 à 16h00**.

Sans approbation des Commissaires Techniques du système de ravitaillement, les équipes ne pourront pas participer aux essais du vendredi 7 juin.

Les opérations de ravitaillement devront se conformer aux Règlements d'Endurance FIM en vigueur.

Le stockage de carburant dans le stand ne pourra pas dépasser 60 litres (contenu du derrick inclus).

Il est formellement interdit de fumer dans et devant les stands. Il est interdit à la personne affectée à la sécurité incendie de porter une tenue officielle de pompier.

Les appareils d'éclairage ne peuvent être fixés sur le support du réservoir de carburant autonome.

Toute installation électrique située à moins de 3 mètres du réservoir de carburant autonome doit être anti déflagrant. Seules les lampes à basse température et antidéflagrantes sont autorisées, les lampes halogènes sont interdites.

Système de ravitaillement

Se référer à l'article 2.3.15 du Règlement du Championnat du Monde FIM 2024 d'Endurance ainsi qu'au schéma « Système de Ravitaillement » Annexe 09)

Article 13 – PRIMES

Les prix, font l'objet de contrat de WBDS, organisateurs et équipes.

Les primes seront envoyées – par virement bancaire – sur le compte de la société qui a payé le droit de participation.

Article 14 - DISTRIBUTION DES PRIX ET COUPES

Les Trophées et Coupes seront distribués sur le podium.

Article 15 – RECLAMATIONS ET APPELS

Les réclamations et appels devront être formulés selon les prescriptions du Code disciplinaire et d'arbitrage FIM (cf. Article 3.4 du Règlement FIM du Championnat et de la Coupe du Monde d'Endurance).

Article 16 - ASSURANCE

Par le fait de l'approbation du bulletin d'engagement, la FMN du coureur certifie que celui-ci est assuré personnellement en conformité avec les prescriptions de la FIM.

L'organisateur a contracté une assurance, couvrant la responsabilité civile des coureurs en cas d'accident survenant au cours de la manifestation (essais et course). Une copie du contrat est disponible sur demande. L'organisateur décline toute responsabilité pour règlements ou de tous règlements qui pourraient être établis par la suite ou pour toute autre cause qui pourrait en découler.

Article 17 - RENONCIATION A TOUT RECOURS CONTRE LES AUTORITES SPORTIVES

Indépendamment des prescriptions du Code Sportif de la FIM, les coureurs, par le fait de leur participation, renoncent à tous droits de recours contre l'organisateur, ses représentants ou préposés, soit par arbitrage, soit

devant les tribunaux, soit de toute autre manière non prévue par le Code Sportif de la FIM, pour tous dommages auxquels ils pourraient être exposés en conséquence de tous actes ou omissions de la part de l'organisateur, de ses officiels, représentants ou préposés, dans l'application de ces règlements ou de tous règlements qui pourraient être établis par la suite ou pour toute autre cause qui pourrait en découler.

Article 18 - AJOURNEMENT DE L'EPREUVE

En cas de raison impérieuse ou de sécurité, les 8H Spa EWC Motos pourront être ajournées ou supprimées. L'organisateur PHA ne saurait être tenu pour responsable.

Dans ce cas, elle s'engage à rembourser seulement le droit de participation.

ANNEXES

1 - PANNEAUTAGE

La zone de panneautage se trouve dans la zone des stands.

Signalisation :

Les dimensions maximales des installations pour la signalisation sont les suivantes :

Hauteur : 2.00 m au-dessus du niveau de la piste ;

Largeur : 2.00 m le long du mur de signalisation ;

Profondeur : 1.00 m depuis le mur côté piste.

Le panneau de signalisation ne pourra en aucun cas dépasser les vitres de protection. Il ne pourra pas non plus être positionné au-dessus de la vitre. Aucun perçage ne pourra être fait sur les supports des vitres.

Pénalités : à l'appréciation des Commissaires FIM.

2 – LA ZONE DES STANDS

Elle est réglementée et surveillée.

Le port du casque est obligatoire dans la voie des stands pendant l'ensemble des séances d'essais et de la course.

Arrêts aux stands : les membres des équipes porteurs des laissez-passer officiels ne sont admis dans la zone de travail devant leur stand qu'immédiatement avant d'intervenir sur la moto et doivent quitter cette zone dès le travail achevé.

En dehors des interventions, les membres des équipes ne peuvent rester dans la voie des stands.

3 - PUBLICITE

La publicité (motocycles et vêtements des pilotes) doit respecter le règlement de la FIM/FMB. Toute publicité et toute action publicitaire, promotionnelle ou relations publiques doit faire l'objet d'un accord préalable écrit avec le Circuit de Spa- Francorchamps et PHA.

4- LAISSEZ-PASSER/ACCREDITATION

Les équipes sous contrat recevront leurs accreditifs de la part du Promoteur du Championnat et de la Coupe du Monde d'Endurance FIM

Les autres équipes recevront un maximum de 30 passes par moto admise aux essais.

16 Accréditations "PIT LANE" nominatives

1 pour le Team Manager

1 par pilote (4 maximum)

4 pour les mécaniciens

4 pour les panneauteurs

2 pour les préposés au ravitaillement

1 pour le chargé Sécurité Ravitaillement (pompier)

14 Cartes "PADDOCK"

Pour les membres du Team, les partenaires, invités, etc.

7 Parkings Véhicule (6 parkings extérieur au Paddock et 1 parking dans le paddock) par moto admise à participer aux Essais

6 - AFFECTATION DES ESPACES ET DES STANDS

Espace de Travail & Intendance :

e-mail : event@pha-michy.com

Chaque équipe disposera :

- d'un stand
- d'un espace de stationnement "véhicule atelier" dans le working paddock (15 x 3 m),

- d'un espace "intendance" dans le support paddock (180 m² environ).

L'installation dans vos espaces paddock (support/working) devra être approuvée par l'organisateur/promoteur.

Les voitures particulières sont interdites et devront exclusivement être stationnée dans les zones autorisés.

L'affectation des stands est de la responsabilité exclusive de l'Organisateur : 40 stands F1 (1 stand par moto) et 40 stands Endurance (2 stands par moto) seront disponibles.

L'attribution des stands se fera en fonction des demandes et dates de réception des engagements.

Documents annexés ci-dessous :

07 – Horaires

08 – Caractéristiques Carburants

09 – Système de remplissage rapide de carburant homologué FIM

10 – Raccourcis

11 – Plan du circuit

12 – Plan Situation Centre d'Accréditation

13 – Plan de situation du Centre Médical

14 – Accès au circuit

En cas de litige, de contestation ou de controverse sur l'interprétation des articles du présent règlement particulier, seul le texte en français fera foi.

07- HORAIRES



BH SPA MOTOS - TIMETABLE V6 - 30/04/2024

TUESDAY, JUNE 04th			
09:00	20:00	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Paddock Waiting Area Opening
20:00		FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Paddock Setup Start
WEDNESDAY, JUNE 05th			
14:00	20:00		Accreditation Center Opening
09:00	16:00	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Scrutineering
12:00			Paddock Setup END
16:00	16:30	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Parade : Circuit - Malmedy
16:30	18:00	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Parade : Signing Session
18:00	18:30	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Parade : Malmedy - Circuit
THURSDAY, JUNE 06th			
08:00	13:00		Accreditation Center Opening
14:00	20:00		
07:00	08:55	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Waiver Signature
07:30	08:55	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Track Inspection
09:00	11:55	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Private Practice
12:00	12:55	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Break
13:00	17:55	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Private Practice
16:00		FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Jury Meeting
18:30	19:15	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Riders & Team Manager Briefing - Briefing Room
FRIDAY, JUNE 07th			
08:00	13:00		Accreditation Center Opening
14:00	22:00		
08:15		FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Medical Inspection
08:30		FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Track Inspection
09:00	11:00	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Free Practice Session
11:15	11:45	SUPPORT RACE	Qualifying Session 1
12:00	12:30	SUPPORT RACE	Qualifying Session 2
13:15	15:15	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	1 st Qualifying Practice Session
15:30	16:30	SUPPORT RACE	Race 1
17:00	19:00	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	2 nd Qualifying Practice Session
19:30	20:30	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Pit Walk
SATURDAY, JUNE 08th			
08:00	13:00		Accreditation Center Opening
08:15		FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Medical Inspection
08:30		FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Track Inspection
09:00	09:45	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Warm Up
10:00	11:00	SUPPORT RACE	RACE 2
11:00	11:45	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Pit Walk





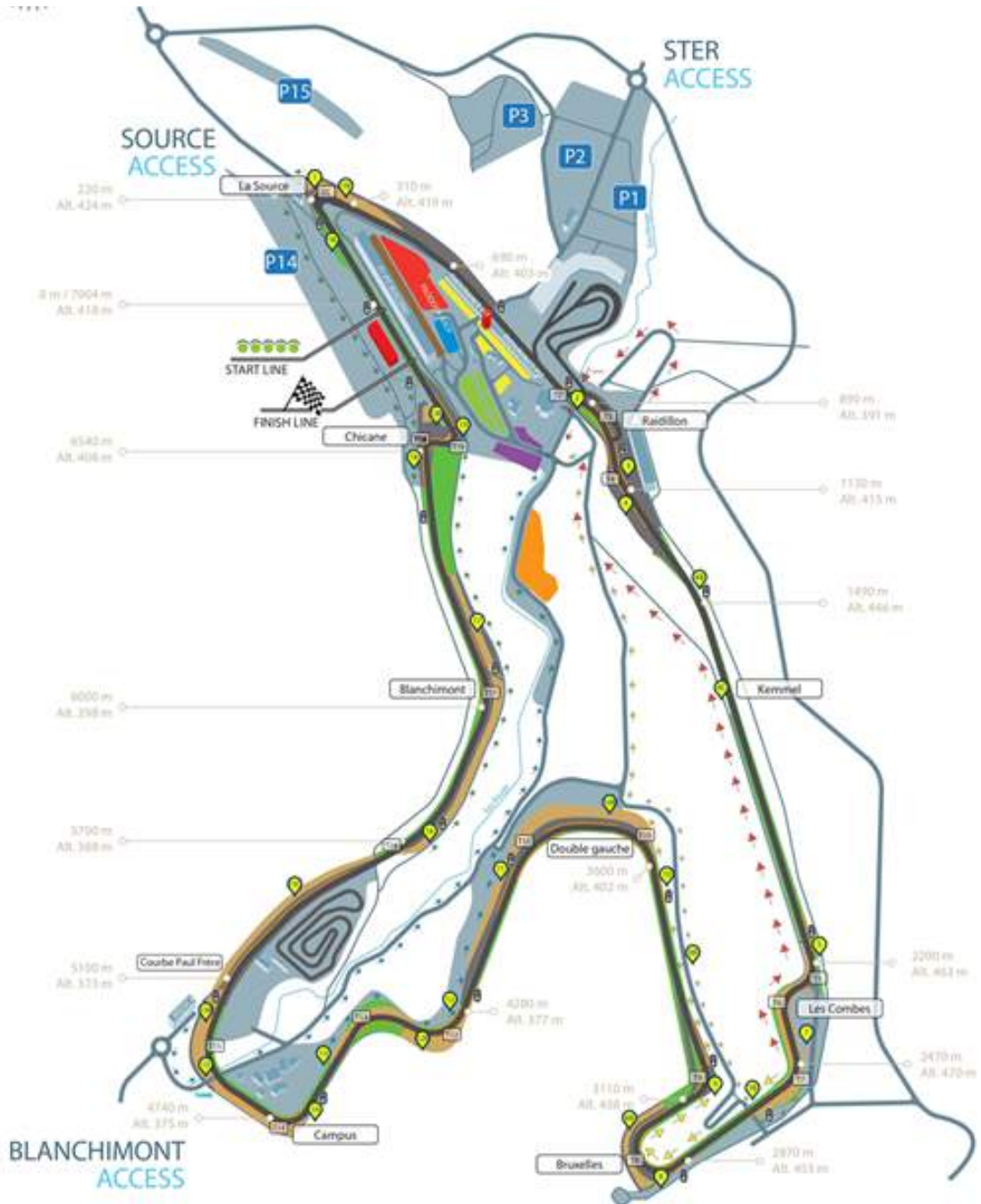
12:00	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Pit Lane Open	
12:05	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Pit Lane Closed	
12:25	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Grid Access Open	
12:35	12:45	COMMERCIAL	Animation
12:48	12:49	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Belgium National Anthem
12:50	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	5' Board	
12:52	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	3' Board + Track Evacuation (except 1 mechanic per bike)	
12:54	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	1' Board	
12:54:30	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	30" Board	
12:55	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Green Flag	
12:59:30	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	FIM EWC Anthem	
13:00	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Race Start	
21:00	FIM ENDURANCE WORLD CHAMPIONSHIP	Race Finish	



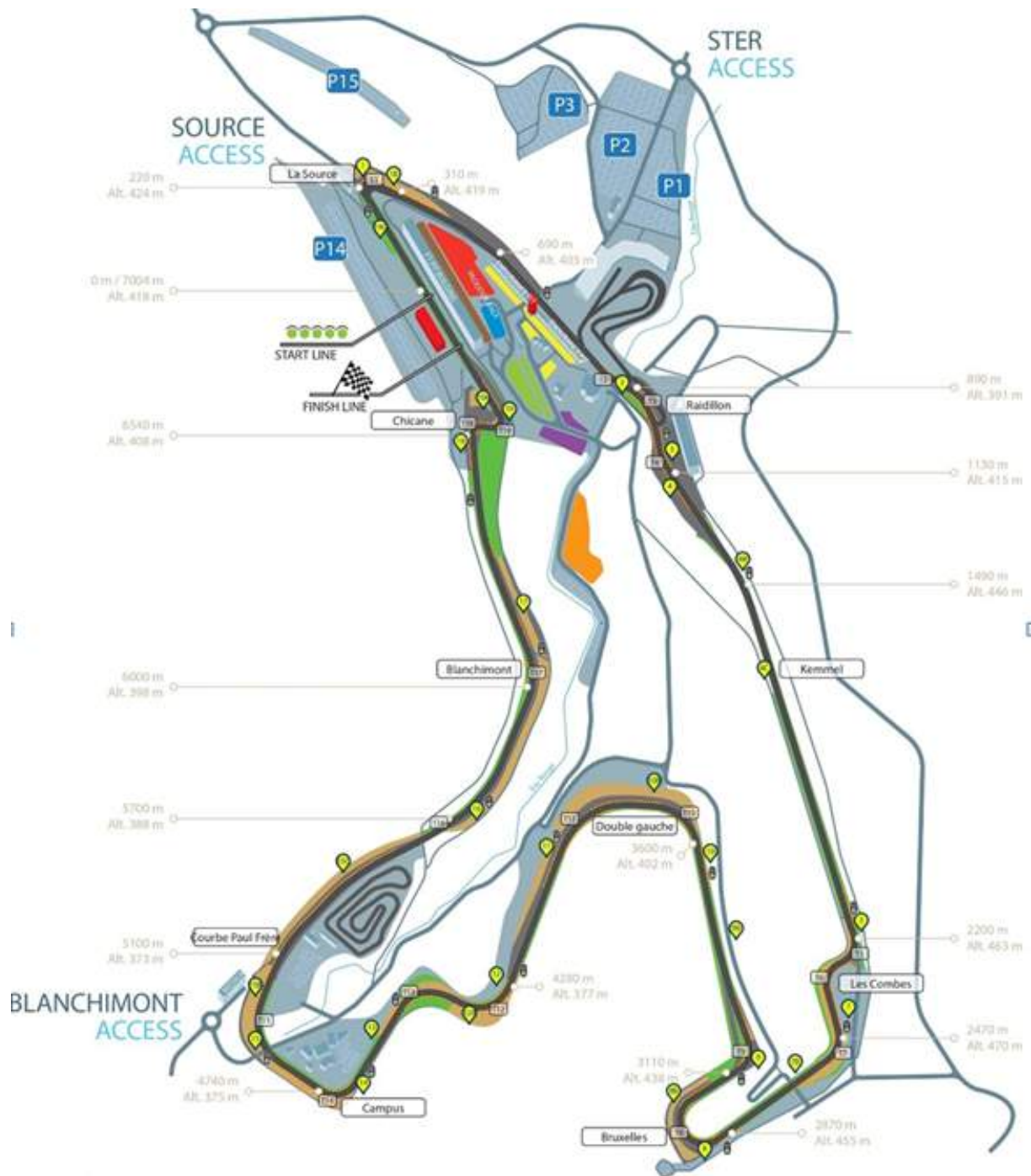
10 – RACCOURCIS



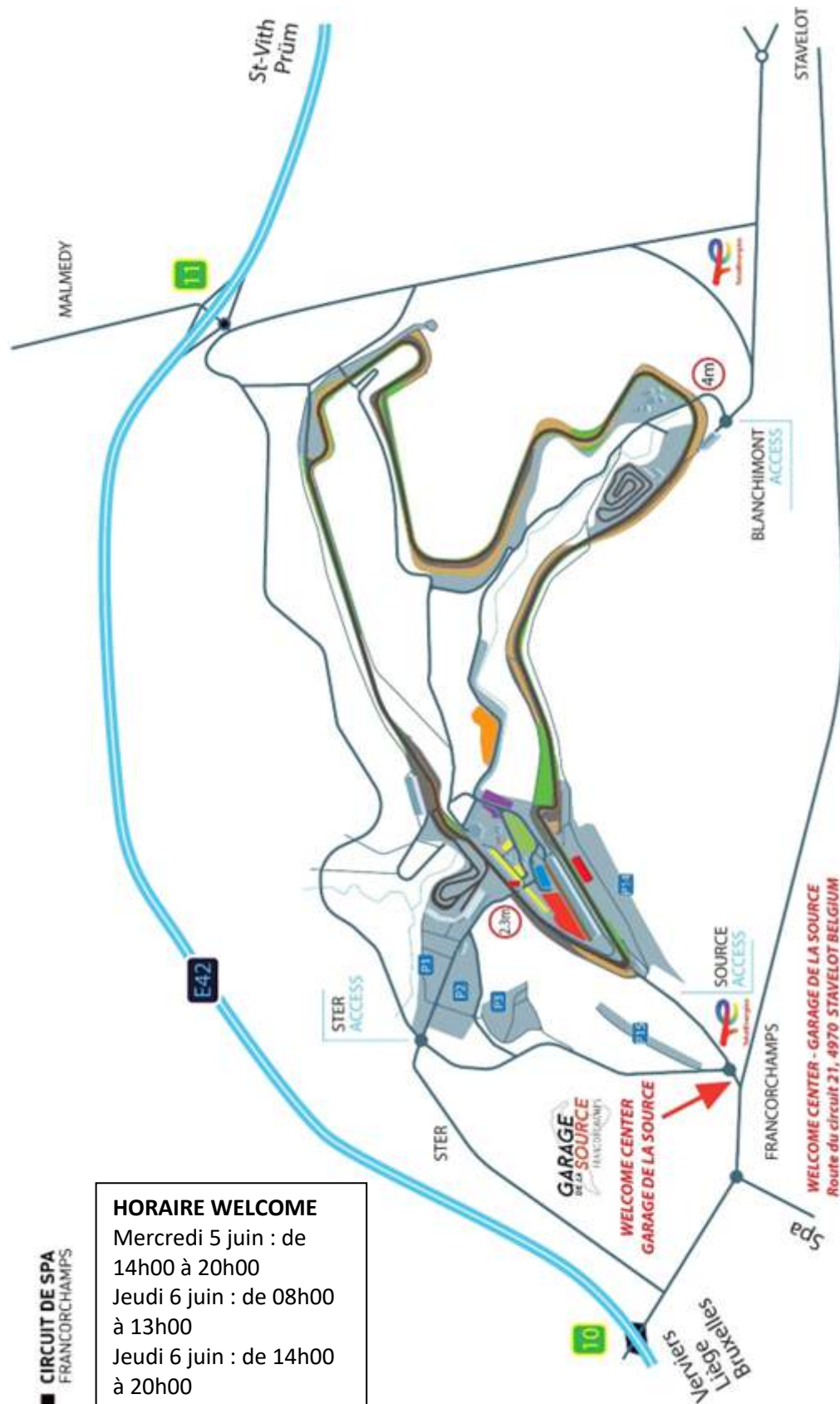
CIRCUIT DE SPA
FRANCORCHAMPS



11 – PLAN DU CIRCUIT



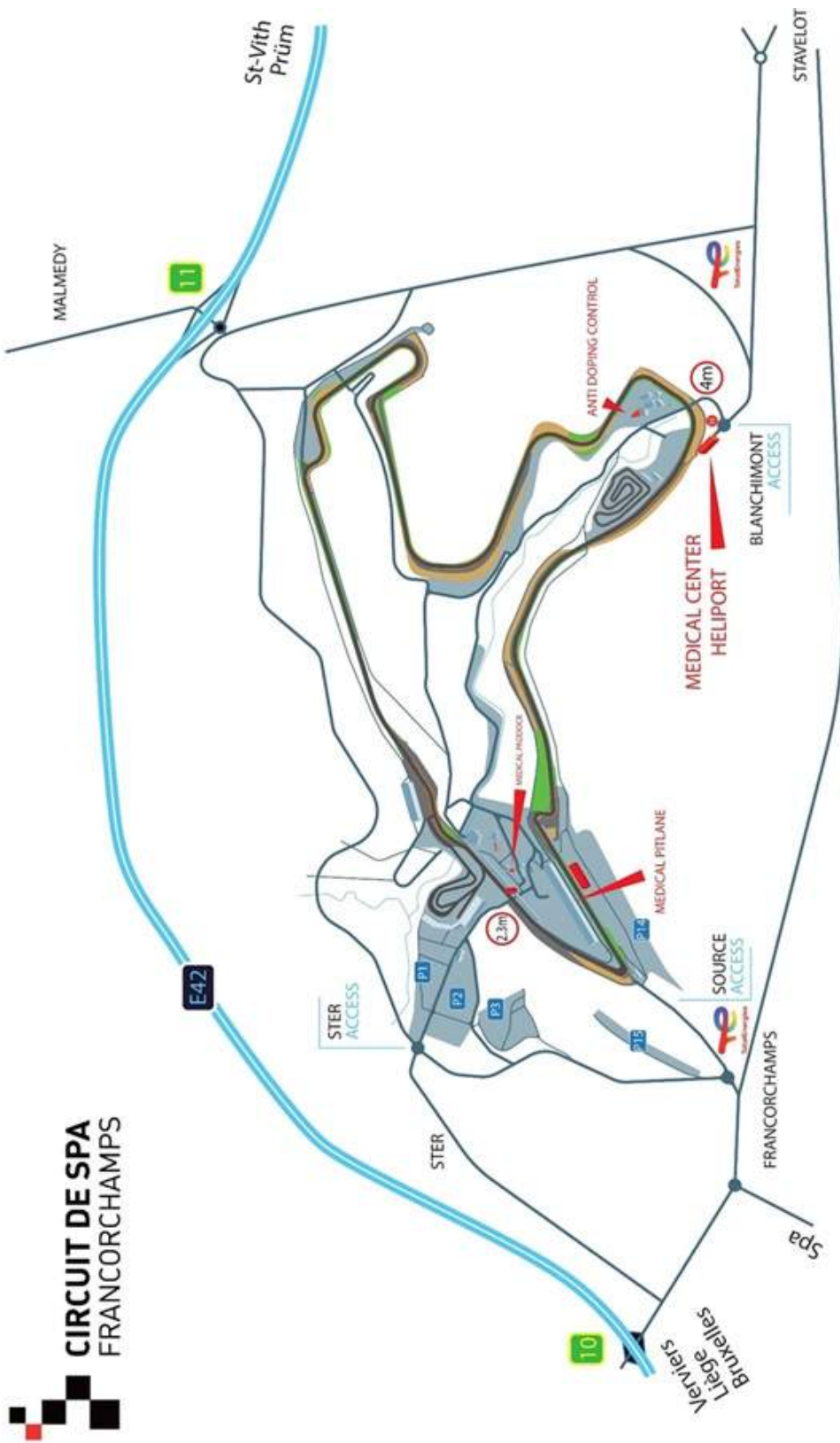
12 – PLAN SITUATION CENTRE D'ACCREDITATION



HORAIRE WELCOME

Mercredi 5 juin : de
 14h00 à 20h00
 Jeudi 6 juin : de 08h00
 à 13h00
 Jeudi 6 juin : de 14h00
 à 20h00
 Vendredi 7 juin : de
 08h00 à 13h00
 Vendredi 7 juin : de
 14h00 à 22h00
 Samedi 8 juin : de
 08h00 à 15h00

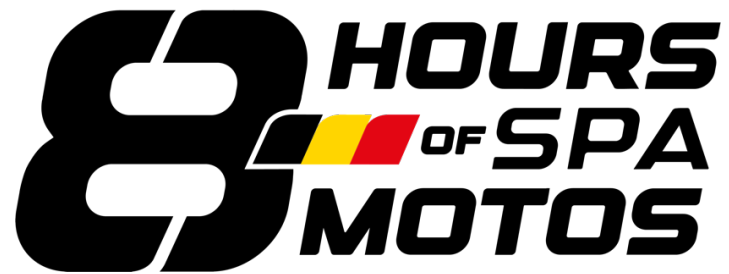
13 – PLAN DE SITUATION DU CENTRE MEDICALE



14 – ACCES AU CIRCUIT



ENTRY FORM



June 07th – 08th 2024

*To be sent before Friday 24th of May 2024
via e-mail to event@pha-michy.com*

STARTING NUMBER

*This number will be confirmed
after the registration deadline
for non-permanent teams.*

TEAM

ADRESS

MOBILE _____ **E-MAIL** _____

COMPANY NAME _____

VAT NUMBER _____

TEAM MANAGER _____ **LICENSE NR** _____

CATEGORY

Tick off the category in which you wish to take part.

- FORMULA EWC** (Cf. FIM *technical code*)
- SUPERSTOCK** (Cf. FIM *technical code*)
- EXPERIMENTAL** (Cf. FIM *technical code*)

MOTORCYCLE

BRAND _____

TYPE _____

Preferred Pit Lane allocation

- Pit Building**
- Endurance Boxes**

*Pit allocation will be confirmed after the closing entry date.
Non-permanent teams may share their box in pit building with another concurrent if needed.*

BLUE RIDER	Name		
	1st name		Nat
	Address		
	E-mail		
	Mobile		
	License Nr.		Federation

YELLOW RIDER	Name		
	1st name		Nat
	Address		
	E-mail		
	Mobile		
	License Nr.		Federation

RED RIDER	Name		
	1st name		Nat
	Address		
	E-mail		
	Mobile		
	License Nr.		Federation

1. RESPONSIBILITY

The participants (sponsors, riders, owners and owner-riders of vehicles) take part in the event at their own risk. They bear the sole responsibility regarding civil and penal codes for damages caused by them or the vehicle in their use. If the rider himself is neither the owner nor the owner-rider of the vehicle used by him during the competition, he releases those persons listed in the following liability waiver from all claims by the owner and the owner-rider of the vehicle or submits, together with the entry form, a corresponding waiver from the owner or owner-rider of the vehicle.

2. ENTRY FEE

By submitting the Entry Form, the Participants pledge to pay by bank transfer an entry fee of: EUR 1.900,00 exclusive of taxes per team per event (upon presentation of VAT liability proof).

3. ACCOUNT HOLDER

PHILIBERT ET ASSOCIES

IBAN: FR76 1027 8116 0800 0201 4091 958

SWIFT/BIC : CMCIFR2A

By submitting the entry form, the participants (sponsors, riders, owners and owner-riders of vehicles) waive all rights to legal action and recourse for any accident or damage incurred in conjunction with the event against:

- The FIM, the FMNR, their president, members, employees and officials;
- Member-clubs of the FMNR and their sub-organizations;
- Organizer, his/their representatives, stewards and assistants;
- The owner(s) of the property used for the event including structures and installations on it, the administration of the circuit used for the event, its representatives and assistants;
- The participants and their attendants as well as against his/their own assistants in so far as a race or special tests for attaining high-speeds or best times are concerned.
- Authorities, race services and any other organizations or corporate or natural bodies involved in the organization of the event, in so far as the accident or damage did not occur through intent or gross negligence.

This agreement will take effect on all parties involved with the submission of the entry form to the organizer.

The undersigned recognizes the above restrictions and commits himself to comply strictly with them. If an injury occurs or is noticed during the event or if the rider's health has been affected such that his fitness for continuing in the motorcycling competition has been put in question, the undersigned – with regard to the security risk also resulting for third parties – releases the doctors in attendance from their obligation to professional secrecy towards the FMNR and towards the officials carrying responsibility at the event (Doctor of the event, Clerk of the Course, Sporting Steward) respectively.

DATE _____

SIGNATURE

TEAM MANAGER
